



## Séance du 24 mars 2022

*L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

**Présents** : Daniel BELLEGARDE, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Brigitte NEF, Jean-Marie POUWELS, Daniel LECUYER, Thierry PERON, Dominique ANCEY, Natacha BENALI,

**Pouvoirs** :

V.RUBEAUX à D. ANCEY  
P. POUDEVIGNE à G. CHAZAL

**Absent excusée** : Lydia ZIADE

**Absente** : Marie VITALI

Date de convocation : 18 mars 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 2

**Secrétaire de séance** : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

La séance est ouverte 20h40

### **DEL 12-2022 : APPROBATION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2021**

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12,

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conforme au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2021 (A)	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement "excédents de fonctionnement capitalisés"	271 452,24
Report (B)	339 203,90

#### **Section d'investissement**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	174 879,42
Solde des restes à réaliser (D)	96 572,82
Besoin de financement de la section d'investissement (E = C + D)	271452,24



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022  
Reçu en préfecture le 31/03/2022  
Affiché le   
ID : 084-218400554-20220324-122022-DE

## DEL 12-2022

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" (F)	271 452,24
2- Le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	339 203,90

Pour 17	Contre /	Abstention /
------------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE

  


Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*

DEL 2022-01